BULETIN LITÉRAIRE

Suplément Bibliografique du BULETIN DES SOMMAIRES

(331.73 - 331.23 - 410)

DIX JOURS DANS LA HAUTE ITALIE (Crédit papulaire, épargne, coopération) par Léon Say, 2 édition, Guillaumin, édt. Prix 3 fr.

La lecture de ce livre m'a reporté à vingt ans en arière, à l'époque où je rendais de temps à autre visite, soit à Milan, soit à Melna ou à Merate, à mon ami le professeur Francesco Vigarco, et où il me montrait le dévelopement, déjà merveilleux du crédit populaire dans la Haute Italie ; institution dont il fut je crois le premier promoteur. Et j'en faisais l'objet de lètres ou d'articles, à une époque où les économistes officiels n'en parlaient pas, tenant la coopération pour suspecte.

En 1883, M. Léon Say, qu'inquiétait le dévelopement du socialisme s'avisa qu'il y avait là une puissante manifestation de l'esprit d'initiative privée, que l'on pourait oposer aux tendances étatistes prévalant en France. Il fit le voyage, fut reçu avec tous les égards dus à sa haute situation; il vit les mêmes choses que j'avais vues, avec le dévelopement acquis depuis. Il fut émerveillé, et il écrivit, dans le Journal des Economistes, des articles qui confirmaient ceux que j'y avais publié moi-même; puis il réunit ces articles en volumes.

Peu de temps avant sa mort, M. Léon Say songea à faire une nouvèle édition de son ouvrage; mais pour qu'elle fut complète, il demanda des renseignemens nouveaux à M. Eugène Rostand, directeur de la Caisse d'épargne de Marseille et l'un des plus ardens propagateurs du crédit populaire en France. Celui ci lui adressa une lêtre insérée en tête du nouveau volume, — posthume — récemment publié.

Peu de personnes savent en France quels énormes dévelopemens a acquis le crédit populaire en Italie, particulièrement dans le Nord et dans le Centre. Il existait, au 1° janvier 1896, dans ce pays 730 banques populaires. Au 1° janvier 1895, leurs capitaux et réserves s'élevaient à 114,922,000 fr.; leurs portefeuilles contenaient des valeurs s'élevant à 214,490,000 fr.; leurs actionaires étaient au nombre de 405,341, dont 88 803 petits cultivateurs, 92,963 petits industriels ou comerçans, 69,423 employés, 29,864 ouvriers et 17,165 journaliers ruraux.

Ces banques sont d'importances diverses; il y en a de très modestes existant dans des petites villes ou des villages; d'autres qui sont des puissances financières. Telle la Banca popolare de Milan, dont le capital était au 1er janvier 1896 de 8,598,300 fr. répartis entre 17,860 sociétaires, avec une réserve de 4,299,450 fr. et des dépôts montant à 51 millions; celle de Bologne, ayant 12 millions de dépôts, avec un capital de 1,260 540 fr. et un fond de réserve de 1,292,077 fr.

Il faut que je résiste à la tentation de citer encore des chifres, car je ne pourais entrer dans les limites que doit avoir cet article.

Tout cela est dû à l'initiative privée, à l'admirable sens fin ncier des Italiens et au dévouement d'hommes apartenant à toutes les conditions sociales, groupés

autour de M. Luidgi Luzzatti, présentement ministre du Trésor en Italie.

Mais les banques populaires, créées à l'imitation de celles fondées en Allemagne par M. Schultzee, de Delitzsch, ne sont pas les uniques institutions de crédit démocratique existant en Italie. A coté d'elles, plus anciènes et plus vivantes qu'elles, vivent les caisses d'épargne, et aussi les monte, — les « monts de piété », dont M. Léon Say a le tort de ne pas parler.

Nons n'avons pas idée en France de ce que peuvent être les Caisses d'épargne et du rôle qu'elles peuvent jouer. Pour le savoir, il faut aler en Italie. En France, les Caisses d'épargne sont liées par une règlementation étroite et absurde, qui, entre autres dispositions, les oblige à déposer tous leurs fonds à la Caisse des Dépôts et Consignations, laquèle à son tour les convertit en rente française, au grand danger des déposans et de l'Etat lui-mème.

En Italie, les Caisses d'épargne sont de véritables banques, employant leurs capitaux comme elles l'entendent, et n'étant soumises qu'à une loi organique très libérale. Il en résulte que les capitaux fournis par la petite épargne sont employés au prefit de l'agriculture et de l'industrie. Une autre disposition, ou plutôt une absence de disposition de cette loi est la possibilité de créer des livrets au porteur, transmissibles par simple tradition. Si l'on proposait cela à nos législateurs français, ils lèveraient les bras au ciel, car on sait sous quelle tutèle est placé, dans notre pays, le déposant à la Caisse d'épargne. Et cependant, cela fonctionne en Italie depuis plus de 70 ans, et ce serait, si on voulait l'interdire, que les Italiens protesteraient.

Les fonds déposés dans ces caisses d'épargnes libres s'élevaient au 1° janvier 1895 à 1 miliard 306,919,314 fr. répartis entre 1,554,439 livrets. La plus importante est celle de Milan, qui au 1° janvier 1895, détenuit 26,582,358 fr. Ajoutons à cela la Caisse d'épargne postale qui gardait 471,893,153 fr. au 1° janvier 1896.

M. Rostan et d'autres économistes demandent que les caisses d'épargnes françaises soient libres come celles d'Italie et ils en atendent d'aussi bons résultats. J'y souscrit volontiers. En ce qui concerne les sociétés de crédit populaire, quèles conclusions tirer? Celle qui tenait au cœur de M. Léon Say était qu'en France l'initiative privée ne serait pas moins féconde. M. Léon Say savait cependant que cette initiative n'a pas manqué, que de nombreuses tentatives on été faites, et que toutes ou presque toutes ont échouées.

Quèles conditions ont donc réalisé les Italiens et qui nous a manqué? MM. Léon Saŷ et Rostan semblent penser que cette condition est celle-ci : en Italie à la tète des sociétés de crédit populaire sont placés des hommes d'une classe supérieure à celle des associés, aristocrates ou bourgeois, qui font de l'administration désintéressée et gratuite.

Il se pourrait que ce soit cela. Mais cette constatation si elle était fondée, ruinerait la coopération par la base em y introduisant l'élément protecteur et charitable. La coopération repose, en éfet, sur ce principe: association des seuls intéressés, et élimination de tout élément étranger. La gratuité de l'administration, d'autre part vicie l'institution en mètant le service au-dessous du prix de revient.

Le livre de MM. Léon Say et Rostan n'en est pas moins très intéressant à lire pour les renseignemens qu'il contient d'abord, pour le charme du stile du défunt académicien ensuite.

(588.0)

LE LIVRE DE JAMBLIQUE SUR LES MISTÈRES, traduct du grec, par Pierre Quittard. Librairie de l'Art indépendant. Prix : 6 fr.

Ce livre est célèbre parmi les ocultistes; mais j'avoue que malgré la meilleure volonté, je n'y ai rien pu comprendre, ni non plus les amis plus initiés que moi en ocultisme à qui je l'ai fait voir. Je dois donc me borne r à le signaler à ceux qui seraient tout à fait initiés.

(319)

(319). Contre et pour le néo maltusianisme (Comunication du Dr Javal à l'Académie de médecine. — Réponse de M. Paul Robin). — Brochure. Pas de prix indiqué. Stock, éditeur. — Avant-propos de l'éditeur: Le rapide acroissement de la population considéré come un danger en Angleterre, en Hollande, en Belgique et en Italie. — Son ralentissement éfrayant les Français. — Mise en présence des arguments de deux hommes convaincus, qui s'estiment réciproquement.

Comunication de M. Javal: Le néo maitusianisme

Commincation de M. Javal: Le neo maltusianisme n'est pas la doctrine réèle de Malthus. — Les ligues néo ma tusiènes en Angleterre, en Hollande, en France. — Les argumens de M. Robin au sujet de l'impossibilité où sont les pauvres familles d'élever de nombreux enfans. Cela est vrai. Ce sont les gens riches qui devraient avoir de nombreuses familles, et ils ne veulent pas. — Coment les contraindre? — La législation actuèle, faite le plus souvent par des ministres non pèr es de familles, est contraire aux nombreuses familles. — Les modifications à introduire aux lois fiscales et successorales. — Tout bon citoyen devrait adhérer à l'Alliance Nat onale fondée par Bertillon.

Réponse de M. P. Robin: Malthus un calomnié. - Il uindiqua pas de moyen pratique d'empêcher l'excès de population C'est aux néo malthusiens que l'humanité est redevable de la découverte des sistèmes fisiologiques et sientifiques. - Aprendre à une pauvre femme les moyens de ne pas être mère contre sa volonté, c'est soulager elle et sa famille. - La solution de la que stion familiale avance grandement celle de la question sociale. - Le Dr Javal reconaît lui-même que pour les hommes aussi, la question de qualité prime la question de quantité. - Le caractère ilusoire de la remise d'un impôt de 10 fr pour amener les parens à ne pas avoir peur le beaucoup d'enfans. - Il faudrait 10 miliards pour assurer présentement une vie décente aux 9,650,000 enfans et aux 4,540,000 vieillards. - Satisfaction que la question ait été posée devant 'es savans de l'Académie de médecine.

(300)

PATRIE ET INTERNATIONALISME, par A. Hamon. Prix 10 cent.

Le patriotisme est une religion, la religion moderne.

Son Dieu est aussi indéterminé que les autres. - Qu'est la patrie ? Impossibilité de le savoir. - Ce n'est pas une unité téritoriale, puisqu'elle est variable; ce n'est pas le lieu où l'on est né, car il est trop limité ; ce n'est pas la comunauté des meurs, des idées, de la langue ; elles sont diférentes dans une mème partie; ce n'est pas la comunauté d'intérèts économiques ; ils sont contraires de province à province, de classe à classe. C'est l'ilusion inventée par la bourgeoisie pour exploiter le prolétariat et avoir un instrument de compression. - Les fruits hideux du sistème des armées permanentes - L'idée de patrie née dans la famille, la tribu, étendue à la province, à l'aglomération de provinces, perdu de sa précision et de son étroitesse ; elle doit se fondre et disparaitre, à un jour prochain, dans la conception humanitaire.

(331.780)

ALMANACH DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE. Comité central de l'Union coopérative, rue Christine, 1, Paris Prix, 40 c.

Organisation de l'Union coopérative. - Historique de la coopération dans les pays : Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suisse. - La bétise des consomateurs (Qui vont chez les marchands) (Ch. Gide). La coopération aux bénéfices (Ch. Robert).
 La coopération (Histoire de la Société des litografes de Paris) (H. Buisson). Les pruneaux obligatoires (Ce qu'on a fait pour faire échouer la coopérative de Sens (J. Cernesson). - Conseils pratiques pour l'organisation d'une société de consomation. - Les sociétés ouvrières françaises de production. - Biografies et portraits de coopérateurs éminens de divers pays. - A la recherche d'une meilleure organisation sociale (Diverses expériences). - Le Musée social (Fondé par le comte de Chambrun). — La coopération en Allemagne, en Ecosse, en Irlande. — Monografie de diverses euvres coopératives dans divers pays. — Liste des coopératives françaises. — Liste des établissemens de divers pays pratiquant la participa-

(331.60)

L'AGRICULTURE ET LE SOCIALISME, conférence de M. Duniel Zolla. Rf. Scl.

Le régime de la propriétée privée du sol. - On croit généralement que le sol français est tout aproprié. — Il y a 5 milions d'hectares qui apartiènent à l'Etat, aux comunes ou aux établissemens publics. — Exposé de la thèse colectiviste. - Quel serait le résultat de la nationalisa ion du sol et de son partage égal. - Dérisoire. Le rôle des propriétaires fonciers non exploitans. Ce n'est pas celui de parasites c'est un rôle bienfaisant et utile. - Ils fournissent la terre et le capital d'exploitation à bas prix et permètent au paysan de vivre et de grandir dans le métayage et dans le fermage. - Les inspecteurs de la Société colectiviste couteraient plus cher. - L'augmentation de la valeur du sol. - Elle est le résultat de l'acroissement de la productivité - La part absolue du propriétaire a augmenté, sa part proportionèle a diminué. - Elle était, il y a un siècle, de 50 p. c., elle n'est plus que de 30 ou 25 p c. -Les métodes d'exploitation du sol. - Les prolétaires agricoles. - La statistique montre que leur nombre est faible. - Grand nombre des petits propriétaires. — Il s'acroit sans cesse. — L'èreur du socialisme apliqué à la terre.